

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du 17/12/2024
révision 5



RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

IDENTIFICATION DU MÉLANGE:

Dénomination commerciale: **ARBOR BF-LHM**

Code commercial: 76800

Numéro d'enregistrement N/A

UFI: 128V-15TD-R995-1YX0

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

USAGE RECOMMANDÉ : Liquide freins.

USAGES DÉCONSEILLÉS : Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que ceux spécifiés sans avis préalable d'un expert.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FOURNISSEUR: PETRONAS LUBRICANTS ITALY S.P.A.

Via Santena 1

10029 Villastellone (Torino) - ITALY

Tel: +39 01196131 Fax: +39 0119613313

CONTACT DU RESPONSABLE CHARGE DES DONNEES DE SECURITES DU PRODUIT:

Informations sur la conformité de la législation info-regulation.eu@pli-petronas.com

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Service de réponse d'urgence (24h/7d)

+33 1 72 11 00 03 (Français)

+31 10 713 81 95 (Flamand)

+44 1235 239670 (Anglais, Français, Flamand)

Numéro d'urgence européen: 112

Pour les urgences en France

Numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

Pour les urgences en Belgique

Centre antipoison: +32 070 245 245

Pour les urgences en Luxembourg

Centre antipoison: +352 8002 5500

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS



Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du 17/12/2024
révision 5



2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Asp. Tox. 1 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes et avertissement



Danger

Mentions de danger:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Contient:

Huiles de lubrification (pétrole)
C15-30, basé sur huile
hydrotraîtée neutre

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. AUTRES DANGERS

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs
endocriniens présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES

Fiche de Données de Sécurité
ARBOR BF-LHM

Fiche du 17/12/2024
révision 5



N.A.

3.2. MÉLANGES

Additifs disperses dans huile hautement raffiné (minéral et/ou synthétique)

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Table with 4 columns: QUANTI TÉ, DÉNOMINATION, N° IDENTIFICATION, CLASSIFICATION, NUMÉRO D'ENREGISTREMENT. Rows include Huiles de lubrification (pétrole) C15-30, Alkylphénol stériquement empêché, and Phenyl phosphate derivative.

(*)DECLL Les huiles minérales contenues dans ce produit sont sévèrement raffinées et contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO, d'après la méthode IP 346 et ne sont donc pas classifiées comme substances cancérogènes selon le règlement 1272/2008 CE, note L.

La classification harmonisée comme substance cancérogène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde, mesuré selon la méthode IP 346 («Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour cette classe de danger aussi.

Phrases H et liste d'abréviations : voir en-tête 16.

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
Enlever les vêtements et les chaussures souillés et rincer la peau abondamment avec de l'eau et du savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer abondamment avec de l'eau pendant un minimum de 10 minutes en maintenant bien ouverts les yeux. Retirer les lentilles de contact si elles sont faciles à enlever. Obtenir de l'attention médicale en cas de développement ou persistance de douleur ou rougeurs de la peau. En cas de contact avec le produit chaud, rincer abondamment avec de l'eau pour refroidir. Consulter immédiatement un médecin afin de déterminer la condition des yeux et le traitement à suivre.

EN CAS D'INGESTION :
Si le produit a été avalé, CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN et présentez l'étiquette ou

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du 17/12/2024
révision 5



l'emballage. Ne provoquer en aucun cas le vomissement afin d'éviter l'inhalation dans les voies respiratoires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête vers le bas afin d'éviter les risques d'inhalation dans les poumons. Ne jamais administrer oralement aucune substance à des personnes inconscientes.

EN CAS D'INHALATION :

En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs ou de brumes, éloigner la personne affectée du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais. Obtenir de l'attention médicale si nécessaire.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Consulter le chapitre 11.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Consulter le chapitre 4.1.

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit ne présente pas de risques particuliers d'incendie. En cas d'incendie utiliser des extincteurs ou d'autres dispositifs d'extinction pour incendies de classe B : mousse, anhydride carbonique, poudre chimique sèche, eau nébulisée, sable, terre.

Refroidir avec de l'eau les emballages non touchés par l'incendie mais exposés à la chaleur qui est dégagée, pour éviter la possible explosion.

Ne pas utiliser un jet d'eau. Utiliser le jet d'eau seulement pour refroidir les surfaces exposées au feu.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

MOYENS D'EXTINCTION QUI NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ :

Aucun en particulier.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Ne pas respirer les fumées de combustion car des composés dangereux peuvent résulter de l'incendie.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

HAZARDOUS COMBUSTION PRODUCTS: Oxides of carbon, compounds of sulphur, phosphorus, nitrogen and products of incomplete combustion.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du
révision 5

17/12/2024



Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Éviter l'ingestion du produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux, en portant des vêtements de protection. Éviter de respirer les fumées et les aérosols.

Les surfaces sur lesquelles le produit a été déversé peuvent devenir glissantes.

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Éviter la présence de flammes et/ou étincelles près de la perte ou des déchets produits. Ne pas fumer. Endiguer en cas de dispersions importantes de produit et absorber ce qui a été dispersé. Limiter les dispersions de petites quantités de produit avec terre, sable, sépiolite, chiffons, sciure ou autres matériaux inertes absorbants. Récupérer avec des palettes après absorption du solvant et transférer dans des récipients appropriés. Éliminer en accord avec la réglementation en vigueur.

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Éviter l'ingestion accidentelle. Éviter le contact direct et répété avec la peau et les yeux. Éviter la formation de vapeurs et de brouillards. Utiliser dans un lieu bien aéré. Ne pas fumer ou utiliser des flammes libres pendant l'usage ; éviter le contact avec étincelles ou d'autres possibles sources d'allumage. Ne pas conserver dans des récipients ouverts dans les lieux de travail, afin d'éviter la formation de vapeurs à élevée concentration. Ne pas boire ni manger pendant l'emploi.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conserver le produit dans des récipients originaux, bien fermés et stockés afin d'assurer le contrôle des éventuelles pertes. Stocker dans un lieu frais, à l'abri et loin de toute source de chaleur et de

Fiche de Données de Sécurité
ARBOR BF-LHM

Fiche du 17/12/2024
révision 5



l'exposition directe des rayons solaires, en accord avec la législation en vigueur en matière de sécurité.
Garantir une ventilation appropriée des locaux. Garder loin des flammes ou étincelles et éviter
l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 10

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Consulter la liste d'utilisations autorisées au chapitre 1.2.

RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

OEL: brouillards d'huile - TLV/TWA (8 h) : 5 mg/m3 - TLV/STEL: 10 mg/m3

Liste des composants avec valeur OEL

Table with 7 columns: TYPE OEL, PAYS, LONG TERME MG/M3, LONG TERME PPM, COURT TERME MG/M3, COURT TERME PPM, REMARQUE. Row 1: Alkylphénol stériquement empêché, CAS: 128-37-0, UE, ITALY, 2.000.

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

Table with 4 columns: LIMIT E PNEC, VOIE D' EXPOSITIO N, FRÉQUENCE D' EXPOSITIO N, REMARQUES. Row 1: Alkylphénol stériquement empêché, CAS: 128-37-0, 0.004 mg/l.

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

Table with 5 columns: TRAVAIL INDUSTRIEL, TRAVAIL PROFESSIONNEL, CONSUMATION, VOIE D' EXPOSITION, FRÉQUENCE D' EXPOSITION, REMARQUES. Row 1: Alkylphénol stériquement empêché, CAS: 128-37-0, 2, Inhalation humaine, mg/m3 inhalable particules / vapers.

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:
Éviter la formation de brouillard et de particules en suspension par l'intermédiaire de systèmes locaux de

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du 17/12/2024
révision 5



ventilation ou d'aspiration, ou autres précautions obligatoires. Mettre en place toutes les précautions obligatoires pour éviter la pénétration du produit dans l'environnement (par ex. systèmes d'aspiration, bassins de récupération, etc.).

PROTECTION DES YEUX:

Porter des lunettes de sécurité lorsqu'il y a la possibilité d'entrer en contact avec le produit. Si nécessaires d'autres indications, se référer à la norme CEN-EN 166.

PROTECTION DE LA PEAU:

Porter des vêtements de travail et des tabliers en matériel approprié ; changer immédiatement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Si d'autres indications sont nécessaires, se référer à la norme CEN_UN 14605 (qui a substitué les normes CEN_EN 465-466-467). Maintenez un niveau raisonnable d'hygiène personnelle.

PROTECTION DES MAINS:

Porter des gants de travail constitué de matériaux résistants (par exemple néoprène, nitrile). Aux premiers signes d'usure ils devraient être remplacés. Le choix du type de gants et la durée de leur utilisation devront être décidé de l'employeur sur la base du travail qui prévoit l'utilisation du produit et en tenant compte des indications des producteurs et de la législation en vigueur sur les équipements de protection individuels (norme CEN-UN 347). Porter les gants seulement avec les mains pr

PROTECTION RESPIRATOIRE:

Pas nécessaire en conditions normales d'emploi. Dans le cas où les limites d'exposition recommandé sont dépassées, utiliser des masques avec cartouches pour vapeurs organiques et brouillards (par exemple masque à carbones actifs).

CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Consulter les mesures d'ordres technique et les chapitres 6.2, 6.3, 7.2, 12 et 13.

RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

ÉTAT PHYSIQUE:	LIQUIDE		
ASPECT ET COULEUR	VISQUEUX VERT		
ODEUR	PAS IMPORTANT		
SEUIL D'ODEUR	PAS IMPORTANT		
PH	PAS IMPORTANT		
POINT DE FUSION/CONGÉLATION	N.A.		
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET INTERVALLE D'ÉBULLITION	>200 °C (392 °F)	(ASTM D2887)	
POINT ÉCLAIR	125 °C (257 °F)	(ASTM D92)	
LIMITE SUPÉRIEURE/INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION	N.A.		
DENSITÉ DES VAPEURS	N.A.		
PRESSION DE VAPEUR	N.A.		
DENSITÉ	0.84 G/CM3	(ASTM D1298)	
HYDROSOLUBILITÉ	NON MISCIBLE		
SOLUBILITÉ DANS L'HUILE	N.A.		
COEFFICIENT DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU)	N.A.		
TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE	N.A.		
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	N.A.		
VISCOSITÉ CINÉMATIQUE À 100° C	N.A.		

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du 17/12/2024
révision 5



VISCOSITÉ CINÉMATIQUE À 40° C 18.60 CST
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES N.A.
PROPRIÉTÉS COMBURANTES N.A.
INFLAMMABILITÉ: N.A.
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS - COV = N.A.
CARACTÉRISTIQUES DES PARTICULES:
TAILLE DES PARTICULES: N.A.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

FREEZING POINT N.A.
POUR POINT N.A.
DROPPING POINT N.A.
PROPRIÉTÉS CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES DE SUBSTANCES
MISCIBILITÉ N.A.
CONDUCTIBILITÉ N.A.
PAS AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Lire attentivement toutes les informations dans les autres sections du chapitre 10.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Non probable en conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Le produit doit être maintenu loin des sources de chaleurs. En tout cas, il est recommandé de ne pas dépasser le point d'inflammabilité.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Substances fortement oxydantes, bases et acides forts.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Oxydes de carbone, composés du soufre, du phosphore, d'azote et hydrogène sulfuré.

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du
révision 5

17/12/2024



RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008

TOXICITÉ AIGÜE:

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger.

Le risque principal du produit en cas d'ingestion, aussi de petites quantités, est l'inhalation dans les poumons. Le produit ingéré peut provoquer aussi l'irritation du système digestif, avec apparition de symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.

CORROSION OU IRRITATION CUTANÉE:

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger, mais un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des irritations et une dermatite.

LÉSIONS OCULAIRES OU IRRITATION OCULAIRE GRAVES :

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger, mais un contact direct pourrait occasionner des irritations légères.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE :

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger.

SENSIBILISATION CUTANÉE:

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CANCEROGENICITE:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) — EXPOSITION UNIQUE:

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger, mais l'inhalation de brouillards et de vapeurs générés à des températures élevées peut parfois occasionner une irritation respiratoire.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) — EXPOSITION RÉPÉTÉE :

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger.

DANGER PAR ASPIRATION :

Le risque principal du produit en cas d'ingestion concerne l'inhalation dans les poumons en raison de la faible viscosité. Dans ce cas, les poumons peuvent être gravement affectés.

Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du
révision 5

17/12/2024



Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Alkylphénol a) toxicité aiguë LD50 Orale Rat > 2000 mg/kg
stériquement
empêché

LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.

a) toxicité aiguë
b) corrosion
cutanée/irritation cutanée

c) lésions oculaires
graves/irritation oculaire

d) sensibilisation
respiratoire ou cutanée

e) mutagénicité sur les
cellules germinales

f) cancérogénicité

g) toxicité pour la
reproduction

h) toxicité spécifique pour
certains organes cibles —
exposition unique

Dynamique de génération
du poison, informations sur
la division et le
métabolisme

i) toxicité spécifique pour
certains organes cibles —
exposition répétée

j) danger par aspiration

11.2. INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Informations écotoxicologiques:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du 17/12/2024
révision 5



Liste des composants écotoxicologiques

COMPOSANT	N° IDENTIFICATION	INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES
Alkylphénol stériquement empêché	CAS: 128-37-0 - EINECS: 204-881-4	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 0.464 mg/L a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Algues green algae = 0.577 mg/L a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie = 0.84 mg/L

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Données sur la biodégradabilité du produit pas disponibles.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non disponible.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Comme la dispersion dans l’environnement peut entraîner la contamination de la matrice environnementale (terre, sous-sol, eaux de surface et eaux souterraines), ne pas libérer dans l’environnement.

12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune

12.6. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Aucun perturbateur endocrinien présent à des concentrations >= 0,1%

12.7. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucun effet connu.

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L’ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, éviter les dispersions du produit dans l’environnement. Ne pas déverser dans les égouts, galeries ou cours d’eau. Respecter la législation en vigueur en matière de protection de la pollution des eaux et du sol. Eliminer le produit épuisé avec les récipients en les

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du
révision 5

17/12/2024



remettant aux entreprises spécialisées et autorisées, en respectant la législation locale ou nationale en vigueur.

Le produit usagé doit être considéré comme déchets spéciaux à classer en conformité avec la directive 2008/98/CE et la législation relevante sur les déchets.

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION

N/A

14.2. DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

ADR-Nom d'expédition: N/A

IATA-Nom technique: N/A

IMDG-Nom technique: N/A

14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

ADR-Classe: N/A

IATA-Classe: N/A

IMDG-Classe: N/A

14.4. GROUPE D'EMBALLAGE

ADR-Groupe d'emballage: N/A

IATA-Groupe d'emballage: N/A

IMDG-Groupe d'emballage: N/A

14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Quantité d'ingrédients toxiques: 0.00

Quantité d'ingrédients hautement toxiques: 0.00

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

IMDG-EMS: N/A

14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: N/A

ADR - Numéro d'identification du danger : N/A

ADR-Dispositions particulières: N/A

ADR-Code de restriction en tunnel: N/A

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du 17/12/2024
révision 5



Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: N/A
IATA-Avion CARGO: N/A
IATA-Etiquette: N/A
IATA-Danger subsidiaire: N/A
IATA-Erg: N/A
IATA-Dispositions particulières: N/A

Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: N/A
IMDG-Note de rangement: N/A
IMDG-Danger subsidiaire: N/A
IMDG-Dispositions particulières: N/A

14.7. TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Règlement 1272/2008 CE, en combinaison avec les législations nationales et européennes - concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges - et d'après les adaptations conséquentes aux progrès techniques et scientifiques.

Règlement 790/2009 CE, amendement du règlement 1272/2008 CE en raison de son adaptation au progrès techniques et scientifiques, concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges

Règlement 1907/2006 CE, en combinaison avec les législations nationales et européennes concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Règlement 878/2020 UE modifiant le règlement 1907/2006 CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)

Directives 89/391/CE, 89/654/CE, 89/655/CE, 89/656/CE, 90/269/CE, 90/270/CE, 90/394/CE, 90/679/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs

Directive 98/24/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Directive 1991/156/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec la législation nationale, concernant les déchets

Directives CE et législation nationale concernant la protection de l'environnement (air, eau, sol)

Règlement 648/2004/CE concernant les détergents.

Directive 2012/18/CE, et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

RÈGLEMENT (EU) N° 286/2011 (ATP 2 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 618/2012 (ATP 3 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du
révision 5

17/12/2024



RÈGLEMENT (EU) N° 944/2013 (ATP 5 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 605/2014 (ATP 6 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2016/918 (ATP 8 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2017/776 (ATP 10 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2018/669 (ATP 11 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2019/521 (ATP 12 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2020/217 (ATP 14 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2021/643 (ATP 16 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2021/849 (ATP 17 CLP)
RÈGLEMENT (EU) N° 2022/692 (ATP 18 CLP)

RESTRICTIONS LIÉES AU PRODUIT OU AUX SUBSTANCES CONTENUES CONFORMÉMENT À L'ANNEXE XVII DE LA RÉGLEMENTATION (CE) 1907/2006 (REACH) ET SES MODIFICATIONS SUCCESSIVES:

Restrictions liées au produit: 3

Restrictions liées aux substances contenues: AUCUNE

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DIRECTIVE EU 2012/18 (SEVESO III):

N.A.

RÈGLEMENT (UE) NO 649/2012 (RÈGLEMENT PIC)

Aucune substance listée

CLASSE ALLEMANDE DE DANGER POUR L'EAU.

Classe 1: peu polluant.

SUBSTANCES SVHC:

Aucune donnée disponible

15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

Fiche conforme aux critères du règlement 878/2020 UE ainsi qu'au règlement 1272/2008 CE et modifications subséquentes.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles recommandées sans consulter avant le Service Technique.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les pratiques d'hygiène industrielle et en accord avec la législation en vigueur.

Les informations présentes dans cette fiche de sécurité sont basés sur les connaissances actuelles à notre disposition. Elles fournissent des indications sur les normes de sécurité et sur le correct usage du produit,

Fiche de Données de Sécurité
ARBOR BF-LHM

Fiche du 17/12/2024
révision 5



et sont fournies sans aucune garantie concernant des utilisations spécifiques.

Remarque sur l'en-tête 3, expressions H :

Table with 3 columns: CODE, DESCRIPTION, CLASSE DE DANGER ET CATÉGORIE DE DANGER. It lists hazard codes (H304, H400, H410, H412) and their descriptions, followed by classification codes (3.10/1, 4.1/A1, 4.1/C1, 4.1/C3) and their corresponding hazard classes and descriptions.

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Table with 2 columns: CLASSIFICATION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 and MÉTHODE DE CLASSIFICATION. It shows classification codes (3.10/1, 4.1/C3) and the method used (Méthode de calcul).

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité
ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
BCF: Facteur de Concentration Biologique
BEI: Indice Biologique d'Exposition
BOD: Demande Biochimique en Oxygène
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CAV: centre antipoison
CE: Communauté Européenne
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques
COD: Demande Chimique en Oxygène
COV: Composés Organiques volatils
CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du
révision 5

17/12/2024



CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: Tenir à l'écart de la chaleur

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible

N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

Fiche de Données de Sécurité

ARBOR BF-LHM

Fiche du 17/12/2024
révision 5



- Fiche de Données de Sécurité
- RUBRIQUE 2 — Identification des dangers
- RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation